

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : Vote par procuration
Initiante: Christine Goumaz

Possibilité de voter et d'élire à la disposition des personnes âgées, malades ou en situation de handicap

D'après le site de la confédération *ch.ch* (<https://www.ch.ch/fr/votations-et-elections/votations/assistance-pour-voter-et-elire>) :

« Les citoyens malades ou en situation de handicap qui ne sont pas en mesure de remplir eux-même les bulletins électoraux doivent eux aussi pouvoir exercer leurs droits politiques. Les cantons veillent à ce que les communes leur fournissent l'aide dont ils ont besoin.

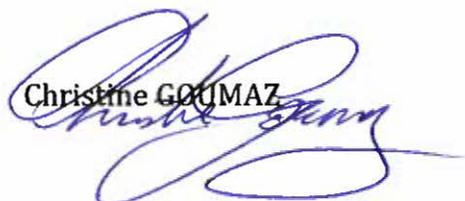
En principe, il est interdit à des tiers de remplir un bulletin de vote ou un bulletin électoral pour une autre personnes. Seule l'incapacité d'écrire dispense de remplir soi-même son bulletin. »

Le vote par procuration est un droit qui requiert une procédure spéciale qui est très peu voire pas du tout connue par la population ni même par les professionnels concernés.

Pour la Ville de Lausanne, les personnes qui seraient en droit de bénéficier de cette prestation doivent contacter le Secrétariat municipal.

Ce postulat demande à la Ville d'informer sa population et d'encourager activement les institutions de santé et médico-sociales, les EMS, CMS et proches aidants à l'utilisation de cette prestation.

Lausanne, le 30 mai 2022


Christine GOUMAZ

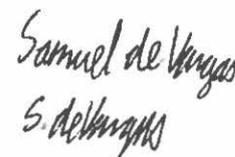
Anouck SAUGY

Magali CRAUSAZ



Vincent VOJILLAMOZ

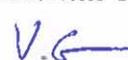



S. de Vargas

Karine ROCH



Valentin CHRISTE


V.C.

L'initiante propose de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité